

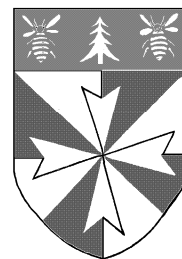
ANNEE 2009

NO : 55 / 1er trimestre 2009

LE BUGEACOIS

JOURNAL D'INFORMATIONS
MUNICIPALES

SIÈGE SOCIAL : MAIRIE DE BUGEAT
- CORREZE -



« Le Blason de BUGEAT » :
Gironné d'or et d'azur de huit pièces
à la croix de Malte d'argent brochant
sur la partition, au chef de gueules
chargé d'un sapin arraché d'argent
accosté de deux abeilles volant d'or »



SOMMAIRE DE CE NUMERO :

1 - L'ÉDITORIAL DU MAIRE	Pierre FOURNET	page 3
2 - LE JOURNAL	(courrier des lecteurs)	page 4
3 - COMPTE RENDU DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		page 5
3.1 - REUNION DU 27 MARS 2009		page 5
4 - LES ASSOCIATIONS BUGEACOISES		page 8
4.1 -		page 8
5 - LA VIE DE BUGEAT : PRÉSENT et PASSÉ		page 9
5.1 - ÉTAT CIVIL POUR LE 1 ^{ER} TRIMESTRE 2009		page 9
5.2 - MAISON DE RETRAITE		page 10
5.3 - ECOLE PRIMAIRE		page 11
5.4 - MOTS CROISES		page 12
5.5 - PHOTO MYSTERE		page 13
5.6 - CONCOURS PHOTOS		page 13
5.7 - EXPOSITION PHOTOS		Page 13
6 - INFORMATIONS PRATIQUES		page 14
6.1 - NUMÉROS DE TÉLÉPHONE		page 14
6.2 - INFORMATIONS DIVERSES		page 15
7 - FORUM		page 18

Ont participé à la rédaction de ce numéro les conseillers municipaux :
Pierre FOURNET, Serge LEBLANC, Dominique MAY

et pour les Associations ou à titre individuel :
Sylvie LACHAUD, Elisabeth LEYRIS, Jean Louis BEYNAT

1 - L'ÉDITORIAL DU MAIRE : PIERRE FOURNET

Bugeacoises, Bugeacois,

En ce début du 2^{ème} trimestre 2009, je me permets de faire le point sur les différents chantiers :

- la construction de la nouvelle station de traitement d'eau potable va pouvoir enfin débiter : en effet, le Conseil Général de la Corrèze et l'Agence de l'Eau Adour Garonne que je tiens à remercier, en soulignant tout particulièrement le soutien déterminé et efficace de Christophe PETIT, notre Conseiller Général, ont attribué, chacun, le montant de subvention attendu :

* Coût total : 1.100.000 €uros HT

* Subvention Conseil Général : 459.122 €uros HT

* Subvention Adour Garonne : 344.341 €uros HT

Voilà donc un gros chantier qui va démarrer sur notre commune.

- les travaux de réhabilitation de la Maison des Bruyères bénéficient d'une subvention d'état au taux de 42% dans le cadre du CPER (Contrat de Plan Etat Région). Le Conseil Général, sollicité, ne nous a pas encore donné de réponse quant au Conseil Régional, il ne nous accorde pas de subvention.

- les employés municipaux sont en train de réaliser divers travaux de réfection et d'entretien au camping.

Je me réjouis de l'installation récente de cinq artisans ou commerçants sur notre commune :

- Monsieur Pascal DELAINE artisan peintre, Rue de la Vézère à BUGEAT où il demeure avec son épouse et ses deux enfants.

- Monsieur Stewart WORTLEY qui est installé comme plombier au 35 rue Nationale avec son épouse et ses deux enfants

- Monsieur Eric FAUCON électricien rue de la Font Basse avec son épouse et leur fils

- Mademoiselle Estelle HARTZ fleuriste, rue nationale où est en cours d'aménagement le logement

- Monsieur Bruno POULAIN dans le travail du bois : agencement de cuisine, ébénisterie vente de bois, dépôt vente au 18 et 20 rue de la République qui habite BUGEAT avec ses parents.

Ce sont de bonnes nouvelles pour BUGEAT ; je souhaite à ces jeunes actifs une pleine réussite, sachant bien que c'est à chacun de nous de leur accorder sa confiance pour leur permettre de pouvoir exercer leur activité professionnelle à BUGEAT très longtemps.

Enfin le Conseil Municipal a décidé de mettre à disposition de Solidarité Millevaches la Maison Meyer ainsi que le terrain attenant : l'activité de l'association sera facilitée et les locaux pourraient accueillir à moyen terme une « entreprise » d'insertion : des élèves de lycée professionnel en section CSS ont eu l'idée dans le cadre de l'agenda 21 de leur établissement de recycler des jeans usagés en les transformant en besaces. Cette réalisation pourrait, donc se faire à BUGEAT sous l'égide de l'association « Vetaime ».

Le Maire,

Pierre FOURNET

2 - LE JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES : COURRIER DES LECTEURS

Voici le numéro 55. Vous y trouverez :

- le mot du Maire, Pierre FOURNET
- le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du trimestre
- la vie des associations à Bugeat et au niveau cantonal
- la vie de BUGEAT ces derniers mois
- toutes les informations pratiques, comme d'habitude, en 6
- la page forum en 7

Bonne lecture.



De gauche à droite on reconnaît :
Yvette BORIE, Michèle LAVAL, Mireille LAVAL, Colette ORLUC, Bernadette et Marcel DELMAS ...
Aidez nous à identifier les autres
Photo prise dans le pré DELPASTRE LEPETIT

3 - COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU TRIMESTRE

3.1 - REUNION DU 27 MARS 2009

COMPTES ADMINISTRATIFS 2008

Après présentation et explications, les comptes administratifs 2008 (Budget Général, Service des Eaux, Service de l'Assainissement, Service des Pompes Funèbres) sont approuvés à l'unanimité.

BUDGETS PRIMITIFS 2009

Ils s'équilibrent en recettes et en dépenses de la façon suivante :

↳ Budget Général

Section de fonctionnement : 1.255.105,65 €

Section d'investissement : 2.017.734,26 €

↳ Service des Eaux

Section de fonctionnement : 166.484,95 €

Section d'investissement : 1.149.770,16 €

↳ Service Assainissement

Section de fonctionnement : 61.708,34 €

Section d'investissement : 157.354,88 €

↳ Service Pompes Funèbres

Section de fonctionnement : 3.000,00 €

Ils sont approuvés à l'unanimité.

DEMANDE D'HABILITATION FUNERAIRE

Le Conseil Municipal, considérant qu'aucune entreprise privée ne s'est manifestée pour assurer l'ensemble des inhumations dans les cimetières de la Commune :

- sollicite le renouvellement de l'habilitation de la Commune pour assurer cette prestation.

VOIRIE 2009

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le mur de soutènement de la Rue du Feyt est en partie écroulé et qu'il est nécessaire de le refaire afin de permettre la circulation des véhicules dans les 2 sens. Il rappelle également les problèmes de sécurité que posent les véhicules qui stationnent en bordure de la Place de la République et il propose la pose de jardinières en granit.

Le montant de la dépense serait de 17.168,68 € HT soit 20.473,94 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le projet

- sollicite l'attribution d'une subvention au titre de la DGE

- décide que le financement de l'opération sera réalisé de la façon suivante :

Subvention DGE 5135,60 €

Fonds libres 15.338,34 €

- décide de faire exécuter les travaux dès que le financement en sera suffisamment assuré grâce à la subvention et aux fonds libres

- donne tous pouvoirs à son Maire pour effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation du projet.

VOIRIE 2009

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de voirie 2009 : Renforcement et revêtement de la Rue des Fleurs de la Saint Jean pour un montant de 12.142,16 € HT soit 14.522,02 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le projet
- demande à Monsieur le Président du Conseil Général de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'investissement sur la Voirie Communale
- arrête le plan de financement de la façon suivante :

Subvention Départementale	4.297,00 €
Fonds libres	10.225,02 €
- décide de faire exécuter les travaux dès que le financement en sera assuré grâce à la subvention et aux fonds libres
- décide que le règlement des dépenses sera effectué sur factures.

LOYERS LOGEMENTS COMMUNAUX

Le Maire indique au Conseil Municipal que la hausse des loyers des logements doit être indexée sur l'indice de référence des loyers et qu'il est nécessaire de modifier le bail des locataires.

Le Conseil Municipal, considérant que la modification des loyers intervient au 01 janvier de chaque année, décide :

- d'indexer la hausse des loyers par rapport à l'indice de référence des loyers et ce à compter du 01 janvier 2009 avec pour base l'indice du 3^{ème} trimestre :
 - Indice de départ : 3^{ème} trimestre 2007 : 113,68
 - Indice pour loyers 2009 : 3^{ème} trimestre 2008 : 117,03
- donne pouvoir à son Maire pour signer les avenants à intervenir.

MODIFICATION STATUTS COM COM BUGEAT SORNAC

Le Maire informe que la Communauté de Communes Bugeat-Sornac, Millevaches au Cœur a voté le 30 janvier 2009 pour la gestion en régie directe des accueils de Loisirs à partir du 1^{er} avril 2009 et qu'il convient de modifier les statuts de la Communauté de Communes pour permettre un partenariat avec les communes extérieures à la Communauté de Communes.

Le Maire propose à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour mentionner dans la compétence générale « Cadre de vie et services » et en particulier dans « Services à la population/Enfance Jeunesse » :

« Possibilité d'effectuer des prestations de services pour des collectivités extérieures lorsqu'il y a carence de l'initiative privée ».

CONVENTION COMMUNE MICROBIB

Le Maire indique au Conseil Municipal que le Conseil Général ne gère plus la Bibliothèque de BUGEAT et qu'il cède le matériel pour 125,00 €.

Il précise que pour maintenir l'activité de la Bibliothèque il est nécessaire de conserver le logiciel de gestion installé par Microbib et la maintenance de ce logiciel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la cession du matériel pour 125,00 €
- donne pouvoirs à son Maire pour signer le contrat de maintenance avec Microbib.

CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DE LA DIEGE

Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait de procéder à l'établissement des plans relatifs aux différentes voiries et réseaux de la Commune, sur supports informatiques, afin d'effectuer toutes les mises à jour nécessaires à l'exploitation des différents réseaux.

Monsieur le Maire explique, que la commune de BUGEAT ne peut envisager l'important investissement financier, correspondant à l'acquisition de ce type de matériel, impliquant parallèlement la formation ou le recrutement de personnel qualifié.

Il précise que le Syndicat de la Diège a, par délibération en date du 08 Juillet 2005, décidé de mettre au service de ses communes et communautés de communes adhérentes, la totalité de son service informatique et de son bureau d'étude.

Il propose donc à l'ensemble du Conseil Municipal, de faire appel aux services du Syndicat de la Diège pour l'établissement des plans de voirie et des réseaux divers de la Commune ainsi que leur mise à jour, sur supports informatiques.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- décident de faire appel aux services du Syndicat pour l'établissement des différents plans appartenant au patrimoine de la Commune et leur mise à jour, sur supports informatiques

- donnent tous pouvoirs à leur Maire pour entreprendre les démarches nécessaires à cette mise à disposition du service cartographique et du bureau d'étude du Syndicat et pour signer la convention et ses annexes.

BRANCHEMENT EAU ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer une redevance pour les prestations communales relatives aux branchements ou modifications sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement à compter du 1^{er} avril 2009.

- Branchements au réseau d'eau potable + assainissement ou modification branchements 500,00 €
- Branchement au réseau d'eau potable ou modification branchement 300,00 €
- Branchement au réseau d'assainissement ou modification branchement 200,00 €

4 - VIE DES ASSOCIATIONS À BUGEAT et dans le CANTON

4.1 -

RAPPEL :

Ce chapitre 4 dans chaque numéro *du Bugeacois* est à la disposition des Associations de BUGEAT et même du canton pour informer sur leur vie : activités, compte rendu d'Assemblée Générale etc....

N'hésitez pas à nous communiquer vos papiers sachant qu'il faut les fournir à la fin de chaque trimestre.

5 - LA VIE DE BUGEAT

5.1 - ÉTAT CIVIL DE BUGEAT

Pour le premier trimestre de l'année 2009, il y a eu :

2 naissances
3 décès

Naissance

Le 30 janvier à USSEL d'**Arthur GUENET** dont les parents sont domiciliés 8, Pont des Rochers

Le 08 mars à LIMOGES de **Justine GRANDEAU** dont les parents sont domiciliés 18, Rue Nationale

Nous avons appris la naissance d'**Augustine MOITY** née le 21 septembre 2008 en Seine et Marne, fille de Gilbert MOITY et d'Annabelle BILLOT ainsi que la naissance d'**Art COMMETTI** né le 06 janvier 2009 à Paris, fils de Philippe COMMETTI et de Christèle BILLOT. Augustine et Art sont les petits-enfants de Nicole et Michel BILLOT qui ont une maison au village de Mouriéras.

Nous avons aussi appris la naissance en région parisienne de **Blandine FAGEOT** 2^{ème} enfant de Francis FAGEOT et Isabelle TAGUET petite fille de Mr et Mme TAGUET Michel demeurant 31, Rue Nationale.

Décès

Le 11 février de Monsieur **Georges BACHELET** à l'âge de 84 ans. Originaire de TOURCOING venu en Corrèze à l'occasion de vacances, il avait rencontré Andrée TRIGUEROS qu'il avait épousée. Après le décès de son épouse, depuis quelques années il était venu s'installer à la Maison de Retraite où il est décédé.

Le 20 février de Madame **VACHER Fernande née PEYRAT** à l'âge de 84 ans. Veuve de Joseph VACHER, ancien résistant originaire du village de l'Echameil, elle était la mère de Jean-Claude VACHER et demeurait Rue de la Ganette.

Le 09 mars de Madame **JOSSEIN Eliane née SIRIEIX** à l'âge de 70 ans, survenue brutalement dans sa maison de la rue de Millevaches : originaire de SAINT MERD LES OUSSINES, elle avait travaillé à l'étude de Maître CHABROL, Notaire à BUGEAT ; à la suite de son mariage avec Albert JOSSEIN elle s'était établie en région parisienne. Revenue à BUGEAT à l'âge de la retraite, elle s'était investie dans l'association du Pays Vert : son décès brutal a jeté la consternation dans notre commune.

Monsieur **René VERGONZANNE** décédé à ALES à l'âge de 71 ans a été inhumé à BUGEAT le 12 février. Né dans notre commune à laquelle il était très attaché, professeur d'allemand, il revenait régulièrement en vacances à BUGEAT avec sa sœur et ses parents qui avaient acquis une maison rue du Pont des Rochers.

5.2 - MAISON DE RETRAITE DE BUGEAT

Le jardin thérapeutique

Pour soigner autrement sans médicament, en effet, le jardin permet de limiter les effets négatifs de la déambulation tandis que les effets positifs sont renforcés : autonomie élémentaire, activités physiques, suppression de certains facteurs stressants. Ce lieu doit être agréable, un lieu où l'on se sent heureux, qui donne envie de s'y promener de s'y reposer...Par son aménagement, il sera possible d'y faire une activité jardinage avec l'encadrement du personnel soignant. Ainsi ce sera la possibilité de maintenir l'acquis, d'entretenir ou de rappeler les gestes du passé. Le jardin thérapeutique se situe entre le bâtiment Lestang et le bâtiment Cure, l'activité jardinage débute au printemps jusqu'au début de l'automne en fonction de la météo.



Elisabeth LEYRIS
Directrice de la Maison de Retraite

5.3 - ECOLE PRIMAIRE

Le loto en faveur de la coopérative de l'école primaire s'est déroulé à la salle des fêtes de BUGEAT au mois de février en présence d'un public nombreux et fidèle.

Grâce à l'implication des parents d'élèves, de tous les commerçants de BUGEAT sans exception et de la population en général, il a été un vrai succès et a permis de récolter plus de 2.000 €. Cet argent servira aux enfants pour compléter leur bibliothèque, visiter des musées, aller au cinéma, au théâtre et éventuellement sortir en fin d'année.

Merci encore à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette soirée et à dans 2 ans !!!

Jeudi 26 mars, c'est dans la cour de l'école que se sont réunis les élèves de la classe de CE2 de BUGEAT afin de recevoir leur « Permis Piéton » passé le mois précédent.

Ce permis, mis en œuvre par la Gendarmerie et parrainé par la Sécurité Routière, a pour but de sensibiliser les enfants au risque piéton en les amenant à s'approprier un certain nombre de règles mais aussi à les responsabiliser dans leurs comportements quotidiens de circulation piétonne.

Ces 13 élèves étaient très fiers car ils ont tous été reçus, sans exception à cet examen qui était certainement le premier de leur scolarité.

Le Permis Piéton leur a été remis officiellement par Monsieur MOUDOULAUD, Chef de Brigade, en présence de Monsieur le Maire et de tous les élèves de l'école qui ont félicité leurs camarades.

Madame Sylvie LACHAUD

5.4 - MOTS CROISES

Horizontalement

- 1 - Plaintes continuelles
- 2 - Ingurgite - Bord de fleuve
- 3 - Chronomètrerait
- 4 - Bouche de merle - Baraque de foire
- 5 - Cable marin - Insérer un oeil
- 6 - Frappa du sabot - Prêt à appareiller
- 7 - A poil - Munie d'organes de vol
- 8 - Charades - Roulement de caisse
- 9 - Commodes - Mois printanier
- 10 - Eliminés - Fourreaux

Verticalement

- A - Bon morceau de porc
- B - Bassin de plongeur - Soudés
- C - Prendre un goût de vieux - Miroir de Honshu
- D - Vainqueur du scrutin - Boules de vapeur
- E - Préparations culinaires - Chéri
- F - Saison du bronzage - Blesse
- G - Réparés
- H - Diable! - Propulsé
- I - Creuse - Filet lumineux
- J - Partie de partie - Voyais en songe

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2						■				
3										
4				■						■
5					■					
6		■				■				
7			■						■	
8								■		
9							■			
10					■					

5.5 - CONNAISSEZ VOUS BIEN BUGEAT ? Où cette photo a-t-elle été prise ?



Récompense à la première personne qui donnera le lieu exact ;

5.6 - CONCOURS PHOTOS

Un concours photos est mis en place par la municipalité.

Le thème en est libre (paysage, patrimoine, animaux, ...)

Les photos sont à transmettre à la Mairie.

Les plus belles seront publiées en première page des futurs bulletins municipaux.

5.7 - EXPOSITION PHOTOS

Pour ranimer les souvenirs d'enfance et sauvegarder les témoignages des écoliers de BUGEAT, je souhaite réaliser une exposition des photos de groupe de l'école de BUGEAT sur une période allant de 1900 à 1980.

Pour que cette exposition soit la plus complète possible, j'en appelle à toutes les personnes intéressées par cette initiative, de bien vouloir me confier les photos de groupe en votre possession, avec si possible les noms des écoliers figurant sur la photo (je vous emprunterai vos clichés maximum une journée).

L'exposition aura lieu dans le cadre de la fête de BUGEAT au mois d'août.

Je vous remercie par avance de votre aimable participation à ce projet.

Pour tous renseignements, veuillez contacter :

Monsieur BEYNAT Jean Louis

Village d'Orlianges 19170 BUGEAT 05.55.95.66.80 ou la Mairie qui fera suivre.

6 - INFORMATIONS PRATIQUES

6.1 - NUMÉROS DE TÉLÉPHONES

Nous vous rappelons les numéros suivants toujours utiles et à laisser à votre portée.
MAIRIE DE BUGEAT : 05.55.95.50.34
heures d'ouverture au public : 10H30->12H et 14H->17H du lundi au vendredi
Le maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous (à prendre avec le secrétariat de la Mairie)
Fax de la Mairie : 05.55.95.47.26.

Le PAYS de BUGEAT sur INTERNET www.lepaysdebugeat.com
et le site de BUGEAT www.ville-bugeat.fr, email : mairie@ville-bugeat.fr

OFFICE de TOURISME et SYNDICAT d'INITIATIVE : 05.55.95.18.68
FAX : 05.55.95.67.90
Email : bugeat.ot@free.fr

NOUVEAU SITE INTERNET de l'OFFICE DE TOURISME BUGEAT/SORNAC :
otsi.bugeatsornac.free.fr

MÉDECINS :

Docteur BUCHON 05.55.95.55.09
Docteur HERISSE 05.55.95.55.18
Docteur NOUAILLES 05.55.95.52.78

La semaine de 20 h à 8 h

et le week-end du samedi 12 h au lundi 8 h et jours fériés 0810.19.19.55

MAISON DE RETRAITE : 05.55.95.52.65

PHARMACIE :

Monsieur GAYOU 05.55.95.50.14

INFIRMIER :

Service infirmier 05.55.95.50.07
(Mutualité Sociale Agricole 1, Rue de l'Etang des Saules)

CHIRURGIEN DENTISTE :

Madame BASSET 05.55.95.41.42

KINÉSITHÉRAPEUTE :

Monsieur BOINET 05.55.95.45.21

INSTANCE GERONTOLOGIQUE :

Florence MILLET 05.55.72.36.58

SERVICE SOCIAL DÉPARTEMENTAL :

Madame CLEMENT 05.55.95.54.81
à BUGEAT le vendredi matin,
3, Place du Champ de Foire
ou 05.55.95.26.70 à MEYMAC

PORTAGE DES REPAS À DOMICILE : 05.55.95.67.40

GENDARMERIE : 17 **POMPIERS :** 18

DÉPANNAGE EDF : 0810.33.32.19

S.N.C.F. : Gare
Information/Vente 05.55.95.50.31
08.36.35.35.35 (0,34€ la minute)

VÉTÉRINAIRE :

Docteur DIRSON 05.55.95.50.50

LA POSTE :

05.55.95.50.00
05.55.95.47.05 (service courrier)

TRÉSOR PUBLIC:

et 05.55.95.52.60 (Receveur)
05.55.95.50.39

CRÉDIT AGRICOLE : 05.55.46.19.80

TAXI/AMBULANCE :

Maison REGAUDIE 05.55.95.54.29

6.2 - INFORMATIONS DIVERSES

6.2.1 - ORDURES MÉNAGÈRES

Toute l'année, elles sont désormais ramassées les lundi (bourg et villages) et vendredi (bourg).

Nous vous rappelons que ces ordures dites ménagères doivent être mises dans des sacs poubelle en plastique et ne pas contenir de gravats, cendres, herbes et débris de jardin, mais que l'on peut toujours amener ceux-ci à la déchetterie (voir ci-dessous les jours et heures d'ouverture de la déchetterie).

Nous rappelons qu'il est interdit de déposer des gravats sur la plate-forme du Luc.

Tout contrevenant s'expose à des pénalités.

Il y a en effet une déchetterie ouverte sur BUGEAT.

IL N'Y A PLUS DE RAMASSAGE DES OBJETS DITS « ENCOMBRANTS »

Ils doivent être amenés à la Déchetterie de BUGEAT ou de TREIGNAC (voir ci-dessous)

JOURS D'OUVERTURE:

TREIGNAC : Lundi, Mercredi et Samedi Après-midi

BUGEAT : Mardi, Vendredi et Samedi matin

HEURES D'OUVERTURE : de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures

Tous les habitants domiciliés sur le territoire des communes membres du SIRTOM, ont accès à ces 2 déchetteries.

Rappelons que :

LA DECHETTERIE DE BUGEAT se trouve dans la zone artisanale de Bugeat : prendre la route de TARNAC, puis tourner à gauche avant le pont SNCF.

LA DECHETTERIE DE TREIGNAC dite de Beauséjour à la sortie de TREIGNAC, il faut prendre la Route de CHAMBERET, puis la route du village de Noux

Les 2 déchetteries peuvent accueillir les gravats, les cartons, le tout venant, mais aussi les déchets verts : branches, herbe de tonte, les feuilles ...

Plate-forme de regroupement des déchets verts.

Vous pouvez y apporter branchages, feuilles et gazons.

Ces matériaux doivent être préalablement triés ; il est conseillé de charger d'abord les feuilles et gazons et, en dernier les branchages.

Lors du déchargement sur le site le gardien indique où vider les feuilles et gazons.

Les branchages doivent être stockés séparément, toujours sur les instructions de l'agent du SIRTOM.

Ce service est gratuit pour les particuliers et facturé comme suit pour les artisans :

- 10 € le camion de 3,5 tonnes ou grosse remorque : pour les entreprises dont le siège social est situé sur le SIRTOM

- 20 € pour les autres (entreprises dont le siège social est situé hors du territoire du SIRTOM.

Le gardien établit un bon de dépôt, signé par le chauffeur avec indication du numéro de véhicule, de la date et de l'heure, un double lui est remis, et la souche sert à la facturation.

La plate-forme déchets verts est ouverte de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, tous les jours sauf :

- Dimanche et jours fériés

- de mi-décembre à mi-janvier, elle fonctionnera à mi-temps selon les horaires actuels de la déchetterie de TREIGNAC : lundi et mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h ; le samedi après-midi de 14 h à 18 h .

Le SIRTOM se réserve le droit de modifier les jours et horaires d'ouverture si nécessaire.

NOUVEAU SERVICE

Le SIRTOM vous propose aussi un nouveau service pour les personnes en auto-médication (diabétiques, dialysés, sous morphine, ...).

Les déchets médicaux des personnes pratiquant elles-mêmes leurs soins sont considérés comme des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux.

Ces déchets peuvent avoir des risques de contamination accidentelle, c'est pourquoi il est important de les séparer des ordures ménagères.

A l'occasion d'une délivrance d'ordonnance, votre pharmacien vous remettra une boîte à seringues usagées, homologuée avec son couvercle.

Les boîtes pleines seront collectées par la société ARBRE, avec qui, le SIRTOM a passé une convention qui ne pourra prendre en charge les produits stockés antérieurement au 01/01/2009 ainsi que les déchets des professionnels (infirmières, médecins, service de soins à domicile,...)

Ce nouveau service gratuit est mis en place en collaboration avec votre pharmacie.

Dépôt des verres vides :

Les containers se trouvent désormais à une centaine de mètres du précédent endroit, Rue de Chaleix, sur un terrain aimablement prêté à la commune par Monsieur Pierre TRIGUEROS, de TARNAC.

6.2.2 - FOIRES

ont lieu les 2^{ème} et 4^{ème} JEUDI du mois, sauf la deuxième de décembre qui a toujours lieu le 24 décembre, quel qu'en soit le jour de la semaine.

6.2.3 - HORAIRES DE LA GARE SNCF

LUNDI de 05H40 à 12H00 et de 13H00 à 14H50

MARDI AU VENDREDI de 06H40 à 12H00 et de 13H00 à 14H50

Gare fermée les samedis, dimanches et fêtes

Renseignements au 05 55 95 50 31 aux heures d'ouverture ou 08.25.87.23.19 Contact – TER ou 3635 service SNCF

En dehors des heures d'ouverture, se présenter au contrôleur du train qui vous délivrera un titre de transport.

6.2.4 - HORAIRES DE LA POSTE

Ils sont les suivants :

LUNDI au VENDREDI de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 16H30

SAMEDI de 9H00 à 12H00

Départ du courrier : chaque jour à 15H45, sauf le samedi à 12H15

6.2.5 - DIVERS : LOGEMENTS à LOUER et TERRAINS à BATIR

Il y a actuellement à louer 2 maisons F5 Rue des Fleurs de la Saint Jean 1F3 et 2F4 Rue Virgile Meyer

Les propriétaires souhaitant mettre en location une maison ou un appartement sont invités à le signaler au secrétariat de la Mairie. Au lotissement de CHALEIX, la Mairie dispose toujours de plusieurs lots de 700 à 2300m². S'adresser à la Mairie pour connaître les prix et les surfaces des différentes parcelles.

6.2.6 - PERMANENCES DE M. Patrice AMADIEU pour l'année 2009

Monsieur **Patrice AMADIEU**, chargé de mission de Monsieur Jean-Pierre DUPONT, député de notre circonscription **tiendra ses prochaines permanences à la Mairie le 4^{ème} mardi de chaque mois de 9H30 à 11H30.**

Pour ceux qui ne pourraient attendre la prochaine permanence, Monsieur AMADIEU reçoit également à USSEL à l'adresse suivante : 3 rue Saint Martin en centre ville, les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 9H à 12H et de 14H à 18H. Il est conseillé de prendre rendez-vous au 05.55.96.15.36.

6.2.7 - CALENDRIER DES PERMANENCES de la PAIO

(Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation)

Elles ont lieu à la Mairie de BUGEAT en principe le troisième jeudi de chaque mois à partir de 9H30.

Il est impératif de prendre rendez-vous à la P.A.I.O en téléphonant au 05.55.96.27.69.

6.2.8 - BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

Nous vous rappelons qu'il existe une **bibliothèque communale** dans les locaux de la Mairie **ouverte chaque mercredi de 14H30 à 17H et les jours de foire de 10H à 11H.** Tél.

05.55.95.48.53

6.2.9 - PERMANENCE DE LA MSA

La MSA tient une permanence à la mairie le 2^{ème} jeudi de chaque mois de 09H30 à 12H00

6.2.10 - PERMANENCE DE LA C P A M

Il est rappelé que la Caisse Primaire d'Assurance Maladie tient une permanence à la Mairie chaque **Jeudi de 14 h 00 à 15 h 00**, où vous pouvez venir déposer vos dossiers, demander des renseignements ou poser des questions.

6.2.11 - PERMANENCE OPAH MILLEVACHES

Des permanences concernant l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ont lieu à la mairie de BUGEAT de 10 h 30 à 12 h. La prochaine aura lieu le 05 mai.

6.2.12 - NOUVEAUX ARRIVANTS

Bienvenue à

- Mademoiselle **SAUGERAS Nadège** et Monsieur **Adrien CHEZE** 20, Rue de la République
- Monsieur **DURANTIER Pascal** et Mademoiselle **HARTZ Estelle**, 10, Rue Nationale

6.2.13 - NOUVEAUX COMMERCANTS, ARTISANS

- Monsieur **DELAINE Pascal**, Peintre, 8, Rue de la Vézère
- Mademoiselle **HARTZ Estelle**, Fleuriste, 10, Rue Nationale
- Monsieur **POULAIN Bruno**, Menuisier, 18/20, Rue de la République
- Monsieur **WORTLEY Stewart**, Plombier, 35, Rue Nationale

6.2.14 - PROGRAMME DU CINEMA POUR LE 2ème TRIMESTRE 2009

(se renseigner à la Mairie)

Rappel : séances au FOYER RURAL, prix des places Adultes 4 €, Enfants 3 €

6.2.15 - SI VOUS RECEVEZ LE BUGEACOIS PAR LA POSTE

N'oubliez pas (si vous ne l'avez pas déjà fait) de régler les 3 €uros afin d'assurer les frais postaux pour l'année 2009 (4 numéros).

6.2.16 - INTERNET HAUT DEBIT POUR TOUS

Le projet Haut Débit Dorsal touche maintenant aux termes de son déploiement, y compris dans la phase de mise en commercialisation des dernières infrastructures Wimax de notre plan complémentaire de couverture.

Lors de différents échanges avec les élus et collectivités, nous avons constaté un manque d'informations auprès d'un certain nombre d'administrés.

Axione Limousin souhaite donc donner des outils simples de communication à destination du grand public.

Internet haut débit en Limousin

Quel abonnement sur le réseau Dorsal ?

Internet par Téléphone

Accès à internet via la ligne téléphonique

Contactez les fournisseurs d'accès :

SFR www.adsl.sfr.fr 10 99	Free www.free.fr 10 44
--	-------------------------------------

Internet sans fil par WIMAX

Accès à internet sans fil

Contactez les fournisseurs d'accès :

dyle Telecom www.dyle-telecom.com 0811 03 17 17	Numeo www.numéo.fr 0826 624 400
--	--

Installation
Faites installer à domicile l'antenne de réception WIMAX ou la parabole satellite par un spécialiste de votre choix ou par la société @2CNET
05 55 57 55 58

Besoin d'informations **N°Azur 0 810 87 23 19** PRIX APPEL LOCAL

Une autre solution Internet par **Satellite**

Pour les professionnels.

BT	SFR BUSINESS TEAM	comptel	Proxim It	verizon business
proximao	Adista	artewan L'opérateur de réseaux, proche de vos besoins.	VVVVV	SPICE
				CORNUT

UNION LIMOUSIN

6.2.17 - DIVAGATION DES CHIENS

Il est utile de rappeler qu'il existe un arrêté du maire du 28/09/2004 interdisant la divagation des chiens sur la voie publique. Cet arrêté est consultable en mairie.

La divagation est tout d'abord punie d'une contravention de 2ème classe, soit au plus d'une amende de 150 € voire d'une amende de 5ème classe, ce qui porte le montant de l'amende à 1500 €.

Merci à toutes et à tous de bien vouloir veiller au respect de cet arrêté en prenant toutes les mesures qui s'imposent afin d'éviter une gêne pour le voisinage, et toutes les dispositions permettant de dissuader vos animaux de faire du bruit de manière intempestive et répétée.

6.2.17 - IMPOTS SUR LE REVENU

Une permanence sera assurée Jeudi 14 mai 2009 de 13 h 30 à 16 h 30 à la Mairie de BUGEAT par l'Inspecteur des Impôts afin de vous aider à remplir votre déclaration d'impôts sur le revenu.

7 - FORUM

Cette page est réservée à toutes celles et tous ceux qui veulent s'exprimer par courrier ou par mail sur leurs besoins et leurs attentes.

A Bientôt

Anita Cavalli, Serge Leblanc, Patricia Maury, Colette Meunier

Cette page est toujours écrite avec OpenOffice sous LINUX

SOLUTION DES MOTS CROISES

Horizontalement

1 : Jérémiades - 2 : Avale - Rive - 3 : Minuterait
4 : Bec - Stand - 5 : Orin - Enter - 6 : Rua - Grée
7 : Nu - Ailée - 8 : Enigmes - Ra
9 : Aisées - Mai - 10 : Usés - Etuis

Verticalement

A : Jambonneau - B : Evier - Unis - C : Rancir - Ise
D : Elu - Nuages - E : Mets - Aimé - F : Eté - Lèse
G : Arrangés - H : Diantre - Mu
I : Evidée - Rai - J : Set - Rêvais